

**Sujet :** Re: RAPPEL - URGENT - avis - acquisition parcelles Châtelleraut - expropriation opération aménagement piste cyclable  
**De :** DUPEU Céline - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DBEC  
<Celine.Dupeu@developpement-durable.gouv.fr>  
**Date :** 08/08/2023 17:42  
**Pour :** COURAND Sandrine - 86 VIENNE/PREFECTURE/SECRETARIAT GENERAL/DCPPAT /ENVIRONNEMENT <sandrine.courand@vienne.gouv.fr>

Madame,

Sur la base des éléments transmis, ce projet n'appelle pas de remarques particulière de la part du service patrimoine naturel.

Il s'agira de veiller, au moment de la définition et planification précise des travaux, à préserver au maximum la végétation et la ripisylve existante, qui constituent des espaces de continuités écologiques et des habitats d'espèces (dont certaines protégées) et à démarrer les travaux et réaliser les interventions sur la végétation, en dehors de la période printanière et estivale.

Pour le dossier, je vous propose de le déposer à la préfecture prochainement, plutôt que de l'envoyer par voie postale.

Cordialement,

**Céline DUPEU**

SPN/DBEC

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

15 rue Arthur RANC CS 60539 86020 POITIERS Cedex

Bureau : D272A

Tel : +33 549556337 - Mobile : +33 764458233

[www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Le 15/06/2023 à 15:05, COURAND Sandrine - 86 VIENNE/PREFECTURE/SECRETARIAT GENERAL/DCPPAT/ENVIRONNEMENT (par AdER) a écrit :

Bonjour Mesdames,

Je reviens vers vous car je n'ai pas reçu votre avis en retour sur le projet dont le délai était fixé au 9 juin au plus tard.

En effet, comme je vous l'ai indiqué dans ma saisine, la commune de Châtelleraut souhaite engager une procédure d'expropriation de parcelles pour réaliser une

opération d'aménagement relatif à la continuité cyclable entre Châtellerault et Antran.

Je vous remercie de bien vouloir me donner votre avis sur ce projet et me faire parvenir en retour postal le dossier que je vous ai communiqué par voie postale le 11 mai dernier (dossier bleu).

Je vous remercie  
dans l'attente de votre retour,  
cordialement,

--

**Sandrine COURAND**

Adjointe à la cheffe de bureau  
Bureau de l'Environnement

7 place Aristide Briand,  
CS 30589 - 86021 POITIERS CEDEX  
Téléphone : 05 49 55 71 23  
[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la coordination  
des politiques publiques et à  
l'appui territorial



Prefecture de la Vienne  
**QUAL-E-PREF**